

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n° 99 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 19 au 25 février 2018



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 25 février 2018, au moins 470 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE</i>	4
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	4
<i>I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE</i>	5
<i>I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES MILITAIRES, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS ET DES AGENTS DU SNR</i>	6
<i>II. AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	8
<i>II.1. FAITS SECURITAIRES</i>	8
<i>II.2. ACTES D'INTIMIDATION</i>	9
<i>III. CONCLUSION</i>	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CENI : *Commission Electorale Nationale Indépendante*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

DCA : *Défense Contre Avions*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

ETB : *Ecole Technique de Bubanza*

FNL : *Front National de Libération*

SNR : *Service National de Renseignement*

UPD : *Union pour la Paix et la Démocratie*

VOA : *Voice of America (Voix d'Amérique)*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 6 personnes tuées dont 1 cadavre, 2 torturées et 61 arrêtées arbitrairement.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des administratifs, des militaires et des policiers sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'assassinat, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des arrestations arbitraires liées au contrôle des récépissés liées au vote du référendum pour le changement de la constitution et des exercices paramilitaires ont été relevés dans ce bulletin.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE

Une personne tuée en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 24 février 2018, vers 22 heures, sur la colline Gahise, commune Butaganzwa, province Kayanza Dismas Sinzinkayo de cette colline, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été tué par des Imbonerakure dont Alexis Nduwimana, Paul Nsabimana, Claude Niyonzima et Mathieu Karikurubu. Selon des sources sur place, ils l'ont tué parce qu'il a refusé de leur montrer le récépissé pour l'enrôlement des élections du référendum de la constitution.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 24 février 2018 sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, le corps sans vie d'un garçon de 4 ans prénommé Orly a été retrouvé suspendu sur un arbre dans une plantation d'arbres situé près du site des déplacés de Buhiga. D'après les sources sur place, le corps présentait des signes qu'il avait été tué à coups de matraque et de couteau. Cet enfant avait disparu la veille, les heures de midi quand sa mère Ndiokubwayo l'a cherché mais en vain. Selon les mêmes sources, des enquêtes ont commencé le même jour par l'arrestation d'un jeune nommé Kabebe, élève de la 9^{ème} année, cousin de la victime et un gardien de vache

prénommé Déo a été arrêté en date du 25 février 2018 car les chaussures que l'enfant portait ont été retrouvées dans sa maison. Déo a été conduit au cachot du commissariat provincial de police à Karusi.

Une personne tuée en commune et province Makamba

En date du 19 février 2018, vers 20 heures, Julienne Barakamfitye a été tué dans une attaque à la grenade lancée par une personne non identifiée à son domicile sis sur la colline Murambi, zone Gitaba, commune et province Makamba. Selon des sources sur place, son mari a été grièvement blessé et évacué au CDS Murenge. Des sources administratives indiquent que les mobiles de cette attaque sont liés à la sorcellerie.

Deux personnes tuées en commune et province Bubanza

En date du 20 février 2018, vers 23 heures, sur la sous-colline Muhuzanama, colline Muhenga, zone Buvyuko, commune et province Bubanza, deux personnes, un homme et son épouse connus aux noms de Maurice Ntahokaraja, âgé de 65 ans et Marie Ntakarutimana, âgée de 45 ans, ont été tués à leur domicile, par des gens non identifiés, à l'aide de deux grenades lancées à travers la fenêtre. Selon des sources sur place, Niyongabo alias Giswaswa, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, âgé de 31 ans, a été arrêté par la police et a été détenu au cachot de poste de police de Bubanza pour enquêtes.

1.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE

Une personne torturée en commune Rango, province Kayanza

En date du 24 février 2018, Jérémie Girukwishaka, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, originaire de la colline Gikomero, commune Rango, province Kayanza, a été tabassé par des Imbonerakure de cette colline dont Philbert Bigirimana et Ngiriye surnommé Kidodo lors d'un contrôle des récépissés effectué par les Imbonerakure au niveau de la colline. Ils l'accusaient de leur avoir menti qu'il avait perdu son récépissé pour l'enrôlement aux élections du référendum. Selon ces derniers, il ne s'était pas fait enrôler car il est un membre du parti FNL.

Une personne torturée en commune Gahombo, province Kayanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 février 2018 indique qu'en date du 15 février 2018, sur la colline Rukago, commune Gahombo, province Kayanza, un prénomné Théogène, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa a été arrêté par des Imbonerakure sur ordre du représentant du parti CNDD-FDD dans cette commune. Ils l'ont ensuite conduit à la permanence du parti CNDD-FDD puis tabassé et incarcéré au cachot de la commune. Ils l'accusaient d'avoir dit que personne ne doit être enrôlé de force pour les élections. Il a été libéré le lendemain.

1.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES MILITAIRES, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS ET DES AGENTS DU SNR

Deux personnes arrêtées en commune Butezi, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 février 2018 indique qu'en date du 16 février 2018, Igirimbabazi Noëlla de la colline Rubaragaza, zone Bwagiriza commune Butezi et le prénommé Mathieu de la colline Bwagiriza, tous membres du FNL, ont été arrêtés et détenus au cachot de la police du camp des réfugiés de Bwagiriza. Ils ont été accusés d'avoir empêché les gens d'aller se faire enregistrer pour le référendum. Selon des sources sur place, ils ont été transférés en date du 23 février 2018 du cachot de la police du camp des réfugiés de Bwagiriza vers le cachot de la police de Ruyigi.

Une personne arrêtée en commune Cendajuru, province Cankuzo

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 février 2018 indique qu'en date du 14 février 2018, Simon Bizimana de la colline Gisoro, zone Twinkwavu, commune Cendajuru, province Cankuzo, venait de passer deux jours au cachot de police de cette commune. Selon des sources sur place, il a été accusé par l'administrateur de cette commune, Béatrice Nibitanga qu'il est membre d'une église qui n'accepte pas les élections.

Une personne arrêtée en commune Kigamba, province Cankuzo

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 février 2018 indique qu'en date du 7 février 2018, Isidore Misago, enseignant à l'ECOFO Rujungu, commune Kigamba, province Cankuzo a été arrêté pour la 2^{ème} fois et a été retenu dans un cachot de police à Kigamba. Selon des sources sur place, la première fois, il avait été arrêté par des Imbonerakure sur l'ordre du commissaire provincial en date du 25 janvier 2018 après avoir dit en classe que l'Etat n'est pas financièrement capable de mettre en œuvre ce que les élèves apprennent dans le cours d'entrepreneuriat mais après quelques jours il a été libéré. Il venait de passer une semaine en liberté. Isidore a été appelé par téléphone par l'administrateur, Nahimana Marie Rose, de se présenter à la commune pour des éclaircissements de son dossier. Il a été mis au cachot communal à Kigamba avant d'être transféré au cachot du commissariat de police à Cankuzo.

Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 21 février 2018, sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un docteur du nom de Jean Claude Niyongere alias Koboroto travaillant à l'hôpital de référence de Karuzi a été arrêté par des policiers sous ordre du responsable du SNR à Karuzi l'accusant d'avoir partagé dans un groupe WhatsApp une photo caricaturée du secrétaire général du CNDD-FDD portant un chapeau sur lequel est écrit « voter NON » au référendum pour le changement de la constitution. Il a été détenu au cachot du commissariat de Karuzi puis transféré à la prison centrale de Gitega en date du 22 février 2018.

Une personne arrêtée en commune Burambi, province Rumonge

En date du 20 février 2018, Désiré Ndayiragije, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté sur la colline Kesha, commune Burambi, province Rumonge et a été placé sous mandat d'arrêt du procureur général de la république à Rumonge, Donathe Niyonsaba. Selon des sources sur place, ce détenu est inscrit dans le registre sans aucune infraction à sa charge.

Une personne arrêtée en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 22 février 2018, Dismas Irakoze, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté par des policiers en complicité avec un jeune Imbonerakure de la commune Muhuta, province Rumonge. Selon des sources sur place, il est accusé d'avoir fait une campagne de voter « NON » au prochain référendum constitutionnel. Il est détenu au cachot de police de Gitaza en commune Muhuta.

Trois personnes arrêtées en commune et province Rumonge

En date du 20 février 2018, trois personnes dont Pierre Sinkibashikako alias Peter Toch, membre de l'UPD Zigamibanga ont été arrêtées en zone Minago, commune et province Rumonge, par Eliphase Niyongabo, responsable du SNR à Rumonge. Selon des sources sur place, elles sont accusées de tenir des réunions clandestines pour enseigner de voter « NON » au prochain référendum constitutionnel. Elles ont été transférées au bureau du SNR à Bujumbura.

Une personne arrêtée en commune et province Bubanza

En date du 22 février 2018, vers 13 heures, commune et province Bubanza, le directeur de l'E.T.B, Albert Ndaruzaniye a été arrêté par les agents du SNR et a été incarcéré à la prison centrale de Bubanza. Selon nos sources, il est accusé d'avoir donné au journaliste de la VOA, des informations recueillies dans la réunion tenue par le Président de la République du Burundi, Pierre Nkurunziza, en date du 20 février 2018 dans la salle de l'E.T .B.

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 19 février 2018, sur la colline Tenga locale, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Pierre Baranyizigiye, natif de la zone Rubirizi, a été arrêté par des Imbonerakure de cette localité accompagnés par un démobilisé prénommé Claude et un militaire prénommé Oscar, tous les deux natifs de la colline Rubirizi centre. Selon nos sources, Pierre Baranyizigiye est accusé de refuser d'adhérer publiquement au parti CNDD-FDD lors de la visite en zone Rubirizi du responsable du parti CNDD-FDD en province Bujumbura rural. Pierre Baranyizigiye a été conduit au cachot de la commune Kabezi.

Deux personnes arrêtées en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 22 février 2018, sur la 13^{ème} transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Ézéchiel Niyomutabazi et Dieudonné Havyarimana ont été arrêtés par Apollinaire Bangirinama, chef de la position militaire du camp DCA, installée sous le pont de la rivière Mpanda. Selon nos sources, Ézéchiel Niyomutabazi et Dieudonné Havyarimana sont accusés par ce militaire de faire la propagande contre le référendum pour le changement de la

constitution parce qu'ils possédaient des photos de Charles Nditije et d'Agathon Rwasa. Selon les mêmes sources, ces cartes ont été déposées par un véhicule de la CENI qui amène les déchets. Ils ont été conduits à cette position militaire, puis vers 21 heures du même jour, Colonel Rémy, commandant de la brigade de Gihanga est venu les embarquer vers le cachot de la brigade de Gihanga, en province Bubanza.

Quarante-sept personnes arrêtées en commune Ruhororo, province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue iteka en date du 19 février 2018, indique que le matin du 17 février 2018, sur la colline Gitamo, commune Ruhororo, province Ngozi, 47 personnes membres d'une Eglise appelée « Tempérant », ont été arrêtées par des policiers accompagnés par le représentant communal du parti CNDD-FDD, Jean Paul Manirakiza sur ordre de l'Administrateur de la commune, Mamerte Birukundi et ont été conduites au cachot de la même commune. Selon des sources sur place, ces personnes ont été arrêtées alors qu'elles étaient en train de prier, et sont accusées de vouloir perturber le prochain vote, puisqu'elles ont refusé de s'enrôler. Selon les mêmes sources, elles ont été libérées moyennant une rançon de 5000 Fbu chacune.

II. AUTRES FAITS RAPPORTES

II.1. FAITS SECURITAIRES

Des armes détenues par des Imbonerakure en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 23 février 2018, sur la colline Mutobo, zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural, une grenade a explosé dans la maison de Léon Akizanye, vice-président des Imbonerakure en commune Mukike. Selon nos sources, des policiers ont directement effectué une fouille dans cette maison et y ont retrouvé 4 fusils et 2 grenades. Léon Akizanye a été conduit au cachot de poste de police de Mayuyu.

Attaque à la grenade en zone urbaine de Cibitoke, Bujumbura Mairie

En date du 25 février 2018, vers 21 heures, une personne non identifiée a lancé une grenade à la station-service Kobil se trouvant sur la 15^{ème} avenue, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Quatre personnes ont été blessées.

Une personne tuée en commune Gishubi, province Gitega

En date du 19 février 2018, sur la colline Ruhande, commune Gishubi, province de Gitega, Noëlla Maniragumije a été tuée par son mari, Innocent Irambona à l'aide d'un gourdin et leur enfant a été blessé. Le mari a été arrêté et emmené à la prison de Gitega. L'enfant est pour le moment à l'hôpital de Gitega pour des soins.

Une grenade lancée en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 22 février 2018, sur la sous-colline Ryagihana, colline Gitwe, commune Bugabira, province Kirundo, une grenade a été lancée chez Gahungu Cyprien alias Gahuguru. Selon des sources sur place, cette grenade a été lancée par un ancien militaire à la retraite du nom de Justin Mubumbe. La voiture, un kiosque et la porte de la maison de Cyprien Gahungu ont été

endommagés. Le motif reste inconnu mais Justin Mubumbe a été appréhendé et détenu au cachot du parquet Kirundo.

II.2. ACTES D'INTIMIDATION

Contrôle des récépissés en commune Bugenyuzi, province Karuzi

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 février 2018 indique que depuis le 18 février 2018, sur la colline Teme, zone Rugazi, commune Bugenyuzi, province Karuzi, des Imbonerakure commandés par le surnommé Mafuti s'introduisaient dans les ménages pour faire le contrôle des récépissés en vue de traquer ceux qui ne se sont pas fait enrôler pour le référendum. Ceux qui n'avaient pas de récépissé étaient d'abord tabassés, puis infligés d'une rançon allant de 250 Fbu à 500 Fbu. Ils ont également interdit aux hommes qui ne possèdent pas ce papier de ne fréquenter aucun cabaret de cette colline.

Contrôle des récépissés en province Kirundo

En date du 24 février 2018, sur les collines Gihosha, Mataka, Mwenya et Mutara de la commune et province Kirundo, des Imbonerakure conduits par le responsable communal de la ligue des jeunes Imbonerakure, André Minani, ont procédé au contrôle des récépissés dans les ménages, en inscrivant les numéros et noms dans un cahier pour aller vérifier l'authenticité de ceux qui ne se sont pas fait inscrire.

Entraînements paramilitaire en commune Busoni, province Kirundi

Une information parvenue à notre rédaction en date du 25 février 2018 indique qu'en province Kirundo, des entraînements paramilitaires des Imbonerakure ont eu lieu dans la réserve naturelle de Murehe, comme Busoni frontalière du Rwanda où sont regroupés les Imbonerakure des communes Busoni, Gitobe et Bwambarangwe. Selon des sources sur place, ceux des communes Kirundo, Ntega, Vumbi et Bugabira sont entraînés à Ntega. Le lancement officiel a eu lieu à Bwambarangwe au mois de janvier 2018 par Ndayizeye Sylvestre, secrétaire général des ligues affiliées au parti CNDD-FDD, ajoutent les mêmes sources.

Exercices paramilitaires à l'égard des enfants mineurs en commune Ntega, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 février 2018 indique que sur les collines Nyemera, Kigaga et Mugina de la commune Ntega, province Kirundo, des enfants d'au moins 12 ans sont contraints de faire des rondes nocturnes mais également des exercices paramilitaires. Selon des sources sur place, les exercices paramilitaires commencent à 19 heures les jours de travail et 5 heures du matin le week-end, sous la supervision de Venant Ndaruzaniye alias Busongoye, représentant du CNDD-FDD sur la colline Nyemera, Alphonse Ntereke alias l'Homme, chef des Imbonerakure de la commune Ntega et Edouard Niyonzima, chef de colline Nyemera, chargé de rassembler ces enfants. Selon les mêmes sources, un enfant qui refuse d'y participer doit payer 15000 Fbu par semaine, et celui qui s'absente est d'abord tabassé puis paie 2500 Fbu.

III. CONCLUSION

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas d'assassinat, de torture et d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des présumés opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont signalés.

Des actes d'intimidation liés au contrôle des récépissés pour le référendum en vue du changement de la constitution de la République, commis par des administratifs et des Imbonerakure, issus du parti CNDD-FDD constituent une source de menaces à la population.